



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

D-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-1 Plans de zonage

Plan D-2-1-1.085

Pacé / Vezin-le-Coquet

Elaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022

Echelle : 1/2 000
Décembre 2022

METROPOLE RENNES

Eléments de contexte

Limite communale Parcellé et bâti cadastral

Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle

Zonage (limite et nom de zone) Règle architecturale particulière (RA)n
 Espace inconstructible Perimètre concerné par un guide de recommandations

Implantation imposée Axe de flux
 Margue de recul Centralisé
 Margue de recul résultant de l'art. L.111-6 Ligneaire commercial simple
 Margue de recul résultant de l'art. L.111-8 Ligneaire commercial renforcé

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Espace boisé classé Site naturel de compensation
 Espace d'intérêt paysager ou écologique Zone humide du SAGE Vilaine
 Terrain cultivé à protéger Zone humide du SAGE Rance Frémur

Secteur de performance énergétique renforcé (SPE) de type 1,2,3 ou 4

Secteurs de risques et de nuisances

Période d'application des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)
 Zone inondable (hors PPRI)

Secteur de risque PCN Secteur de gestion du risque inondation

Secteur de risques et de nuisances hydrologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique
 Patrimoine bâti d'intérêt local (1,2 ou 3 catégories)
 Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine
 Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé
 Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert...
 Voie à créer (ex. V1 pour la voie n°1)
 Voie à créer (voie secondaire, de desserte...) (ex. v1 pour la voie n°1)
 Chemin piétons-cycles à créer
 Chemin piétons-cycles à créer (ex. C1 pour le n°1)
 Espace vert à créer (ex. EG1 pour le n°1)
 Espace public à créer (ex. EP3 pour le n°3)
 Terrain concerné par la servitude de localisation

